PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION 2025-197 MODIFIANT LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL PRÉVUE LE 6 OCTOBRE 2025

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue **le lundi 6 octobre 2025** est **reportée** et se tiendra plutôt :

Le jeudi 2 octobre 2025 à 19 h 00
au Centre des loisirs, situé au 24, boulevard Blais Est.

Cette modification découle de la tenue des élections municipales prévues en novembre 2025 et vise à respecter les dispositions de la **Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)**, ainsi que les bonnes pratiques recommandées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Élections Québec, afin d'assurer l'impartialité et la neutralité de l'administration municipale en période électorale.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions légales applicables relatives à la convocation et à la tenue des séances du conseil municipal.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 9e jour de septembre deux mille vingt-cinq.

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Mélissa Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gagné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désigné par le Conseil entre huit heures et treize heures de l'après-midi, le neuvième jour de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, *je donne ce certificat ce neuvième jour de septembre deux mille vingt-cinq.*

Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière